



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
21 mai 2016
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre
Quarante-quatrième session
Bonn, 16-26 mai 2016

Point 20 de l'ordre du jour
Clôture et rapport de la session

Projet de rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre sur les travaux de sa quarante-quatrième session

Rapporteur : M. Sidat Yaffa (Gambie)

TABLE DES MATIÈRES

(À compléter)

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La quarante-quatrième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) s'est tenue du 16 au 26 mai 2016 au Centre de conférence international de Bonn (Allemagne).
2. Le Président du SBI, M. Tomasz Chruszczow (Pologne), a ouvert la session le lundi 16 mai et a souhaité la bienvenue à toutes les Parties intéressées et à tous les observateurs. Il a aussi salué M. Zhihua Chen (Chine) en sa qualité de Vice-Président du SBI et M. Sidat Yaffa (Gambie) en sa qualité de Rapporteur.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À sa 1^{re} séance, le 16 mai, le SBI a examiné une note de la Secrétaire exécutive contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/SBI/2016/1).
4. À la même séance, le SBI a adopté l'ordre du jour à l'exclusion du point 5 et le point 4 a) étant laissé en suspens. Le SBI a souscrit à la proposition du Président visant à ce qu'il mène des consultations avec les Parties intéressées concernant le point 5 de l'ordre du



jour provisoire et rende compte des progrès accomplis. Le SBI a également souscrit à la proposition du Président visant à ce que le Vice-Président tienne des consultations sur la façon de faire avancer le point 4 a) de l'ordre du jour aux sessions suivantes et rende compte des résultats de ses consultations à la séance de clôture du SBI.

5. À la 2^e séance, le 20 mai, le Président a rendu compte aux Parties de ses consultations concernant le point 5 de l'ordre du jour provisoire et présenté au SBI le document publié sous la cote FCCC/SBI/2016/L.2 faisant état des résultats des consultations. Sur proposition du Président, le SBI a adopté l'ordre du jour figurant dans ce document et ci-après, remplaçant l'ordre du jour adopté à sa 1^{re} séance.

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Organisation des travaux de la session ;
 - c) Échange de vues axé sur la facilitation dans le cadre du processus de consultation et d'analyse au niveau international ;
 - d) Autres activités prescrites ;
 - e) Élection des membres du Bureau autres que le Président.
3. Notification et examen concernant les Parties visées à l'annexe I de la Convention :
 - a) État de la situation concernant la présentation et l'examen des deuxièmes rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
 - b) Compilation-synthèse des sixièmes communications nationales et des premiers rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
 - c) Résultats de la première phase du processus d'évaluation et d'examen au niveau international (2014-2015) ;
 - d) Révision des « Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, deuxième partie : directives FCCC pour l'établissement des communications nationales ».
4. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention :
 - a) Informations contenues dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (*point de l'ordre du jour laissé en suspens*) ;
 - b) Fourniture d'un appui financier et technique ;
 - c) Rapports de synthèse sur l'analyse technique des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I de la Convention.
5. Élaboration de modalités et de procédures pour le fonctionnement et l'utilisation du registre public mentionné au paragraphe 12 de l'article 4 de l'Accord de Paris.
6. Élaboration de modalités et de procédures pour le fonctionnement et l'utilisation du registre public mentionné au paragraphe 12 de l'article 7 de l'Accord de Paris.

7. Questions relatives aux mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto :
 - a) Examen des modalités et procédures d'application du mécanisme pour un développement propre ;
 - b) Examen des lignes directrices pour l'application conjointe ;
 - c) Procédures, mécanismes et dispositions institutionnelles à prévoir pour les recours concernant les décisions du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre.
8. Questions relatives aux pays les moins avancés.
9. Plans nationaux d'adaptation.
10. Troisième examen du Fonds pour l'adaptation.
11. Portée et modalités de l'évaluation périodique du Mécanisme technologique pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris.
12. Renforcement des capacités dans les pays en développement :
 - a) Troisième examen approfondi de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités au titre de la Convention ;
 - b) Troisième examen approfondi de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto ;
 - c) Mandat du Comité de Paris sur le renforcement des capacités.
13. Examen du programme de travail de Doha sur l'article 6 de la Convention.
14. Impact des mesures de riposte mises en œuvre :
 - a) Forum amélioré et programme de travail ;
 - b) Modalités de fonctionnement, programme de travail et fonctions à prévoir au titre de l'Accord de Paris pour le forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre ;
 - c) Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto ;
 - d) Progrès accomplis dans l'application de la décision 1/CP.10.
15. Portée du prochain examen périodique de l'objectif global à long terme et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation.
16. Égalité des sexes dans le contexte des changements climatiques.
17. Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales.
18. Questions administratives, financières et institutionnelles :
 - a) Questions financières et budgétaires ;
 - b) Examen continu des fonctions et activités du secrétariat ;
 - c) Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto ;
 - d) Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre de la Convention.
19. Questions diverses.
20. Clôture et rapport de la session.

III. Rapports sur les points 2 b) à 19 de l'ordre du jour

(À compléter)

IV. Clôture et rapport de la session

(Point 20 de l'ordre du jour)

6. À sa xx^e séance, tenue le xx mai, le SBI a examiné et adopté le projet de rapport de sa session et a autorisé le Rapporteur, avec le concours du secrétariat et suivant les indications du Président, à achever le rapport de la session et à le mettre à la disposition de toutes les Parties.
